

Info-permis



ABATTAGE D'ARBRES SUR UNE GRANDE SURFACE

Zone agricole ou boisée

Coupe sanitaire ou éclaircie

Les renseignements suivants doivent être fournis avec votre demande :

- un plan à l'échelle (2 exemplaires) montrant:
 - les limites du terrain sur lequel la coupe sera effectuée;
 - les limites du secteur dans lequel la coupe sera effectuée;
 - les limites et la composition de tout peuplement forestier qui sera touché en tout ou en partie par les travaux;
- un plan d'aménagement forestier approuvé par [l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière](#) comprenant :
 - les objectifs de l'exploitation;
 - une description et la cartographie du boisé;
 - une identification des travaux de cueillette et de protection à effectuer;
 - une prescription agronomique (si nécessaire);
- l'autorisation accordée par la [Commission de protection du territoire agricole](#) (si applicable).

Déboisement à des fins d'activités agricoles

Les renseignements suivants doivent être fournis avec votre demande :

- une étude agronomique démontrant la rentabilité du terrain qui sera déboisé à des fins agricoles ainsi que la conformité aux exigences du [Règlement sur les exploitations agricoles](#) (chapitre Q-2, r. 26);
- l'autorisation accordée par la [Commission de protection du territoire agricole](#) (CPTAQ).



VILLE DE
Mascouche

Entretien d'un cours d'eau

Les renseignements suivants doivent être fournis avec votre demande de permis :

- un plan à l'échelle montrant :
 - le tracé du cours d'eau;
 - la section du cours d'eau visée par les travaux;
- une description des travaux d'abattage d'arbres à réaliser.

Observation de la nature, interprétation du milieu naturel ou aménagement d'un sentier de randonnée

Les renseignements suivants doivent être fournis avec votre demande de permis :

- un plan à l'échelle montrant :
 - le tracé du sentier;
 - l'emplacement de tout aménagement;
 - les limites de tout secteur qui sera déboisé en tout ou en partie pour la réalisation des travaux.

Coupe de nettoyage

Pour produire du bois de chauffage en lien avec les activités acéricoles, les renseignements suivants doivent être fournis avec votre demande de permis :

- un plan à l'échelle montrant la zone de récolte en regard de la superficie totale de la propriété;
- une estimation du volume de bois nécessaire et qui doit être récolté.

Opération sylvicole autorisée dans une érablière

Les renseignements suivants doivent être fournis avec votre demande de permis :

- une copie de l'autorisation de la [Commission de protection du territoire agricole](#), ainsi que les plans et documents afférents.

Demande de permis

Un certificat d'autorisation est requis pour abattre des arbres sur une grande surface (zone agricole ou boisée).

Les coûts de demande d'un permis varient en fonction de votre demande. Ils vous seront confirmés au moment d'acquitter les frais au comptoir des permis.

Cadre légal

Cette fiche informative constitue un aide-mémoire et ne transcrit pas la réglementation intégrale en vigueur. Les règlements suivants s'appliquent :

- Règlements sur le zonage (R-1103)
- Règlement sur les permis et les certificats (R-1090)

DES QUESTIONS ?

N'hésitez pas à nous consulter pour :

- obtenir des réponses précises à vos questions;
- connaître la liste des documents à fournir avec votre demande;
- calculer le coût de votre demande de permis.

Nos inspecteurs sauront vous guider pour que vous réalisiez vos projets !

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA GESTION DES ACTIFS

Hôtel de ville

3034, chemin Sainte-Marie
Mascouche (Québec) J7K 1P1
environnement@mascouche.ca
450 474-4133, poste 1500

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi, de 8h15 à midi et de 13h15 à 16h30

Les fiches Info-permis sont aussi disponibles en ligne :

mascouche.ca/permis

Révisé le : 26/06/2024